Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 13 (1937-1938)

Heft: 12

Artikel: Autour de notre préparation à la défense contre avions

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-706942

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le dérâpage latéral serait supprimé par les patins. En tenant compte de cette construction on pourrait charger la luge de 6 caissettes de mun. placées de telle sorte que la manipulation à la pièce soit très simple. Enfin, le camouflage et la protection de la pièce seraient obtenus en ajustant directement la bâche blanche à la pièce.

Le même essai avec la mitr. légère (ou F.M. sur affût) donnerait à mon avis des résultats encore plus intéressants. La charge étant bien inférieure à celle de la mitr. l'on augmenterait sensiblement la mobilité et la rapidité de transport de la pièce. L'arme, grâce à son refroidissement à air, sera moins sujette aux dérangements provenant des grands froids, que la mitr. avec son refroidissement à eau.

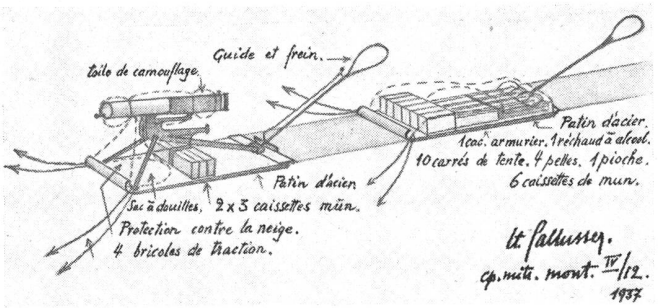

Autour de notre préparation à la défense contre avions

Un de nos officiers, très au courant de l'état actuel de notre défense contre avions, nous écrit:

« J'ai lu, dans divers journaux suisses, l'article intitulé « Qu'est-ce que la Suisse peut apprendre de la guerre en Chine? ». Le dernier alinéa de cet article laisse entendre que, d'après une information publiée dans la « Nouvelle Gazette de Zurich », une école de recrues des troupes de défense contre avions aurait dû utiliser des canons ordinaires, les canons antiaériens commandés aux Usines Schneider du Creusot n'ayant pas été livrés à temps. Et le correspondant de conclure « ... et dire que les fabriques d'armes d'Oerlikon et de Soleure livrent des canons antiaériens à l'étranger. »

Les deux passages cités ci-dessus pourraient conduire à des conclusions foncièrement fausses. Il est bien exact que la batterie d'essai à livrer par les usines Schneider du Creusot n'est pas encore disponible. Toutefois, l'école de recrues en question n'a pas été obligée de s'exercer avec des canons ordinaires; elle disposait, au contraire, des canons antiaériens Vickers qui ont été achetés il y a deux ans environ et qui ont été essayés entre temps. En outre, la dite école de recrues disposait de tous les instruments accessoires les plus modernes: télémètres, appareils de commandement, etc., qui sont aujourd'hui indispensables au tir contre avions.

Concernant les canons d'Oerlikon et de Soleure, je voudrais me permettre les brèves remarques suivantes: Il importe de distinguer entre la défense contre avions à grande portée (7000 à 12,000 mètres), la défense antiaérienne à moindres distances (1000 à 3000 mètres) et à courtes distances (jusqu'à 1000 mètres). Les canons d'Oerlikon sont efficaces contre les avions volant à des distances moyennes et pas très élevées. Notre artillerie antiaérienne travaille aussi avec les canons d'Oerlikon.

On ne peut qu'approuver la grande prudence des autorités compétentes dans le choix des armes les mieux appropriées à notre défense parmi les nombreux modèles qui sont actuellement sur le marché. Si l'on avait simplement, en son temps, acheté sans discernement, on disposerait aujourd'hui de canons qui, comparés à d'autres modèles plus récents, présenteraient de gros désavantages. Si donc nous disposons aujourd'hui, sur toute la ligne, d'un armement qui peut compter parmi les meilleurs, c'est à la grande scrupulosité des instances responsables de l'armement de notre armée que nous le devons. »

H. Ha.

Petites nouvelles

En égard aux cours d'introduction à la nouvelle organisation des troupes qui auront lieu cette année, aucun cours de répétition d'hiver n'a été prévu en 1938. Par contre, on peut compter qu'ils seront repris en 1939. Du reste, ces dernières années, un certain nombre de skieurs militaires ont été formés, de sorte que la création de détachements de skieurs dans les bataillons de montagne est dès maintenant possible. A l'avenir, l'instruction des troupes de montagne pendant l'hiver sera intensifiée.

*

Pour la première fois cette année, les Courses nationales militaires à ski se courront hors du cadre des championnats suisses de ski. Ainsi nos champions pourront également défendre leurs chances sous l'uniforme, et cette grande manifestation sportive conservera mieux son caractère spécifiquement militaire.

C'est à Grindelwald, du 25 au 27 février 1938, que la délégation militaire de l'A.S.C.S. organise cet hiver ces épreuves bisannuelles, où les divisions 1 à 9 et les Br.mont. 10 à 12 délégueront les meilleures patrouilles militaires à ski qui peuvent être formées actuellement chez nous.

Les épreuves de cette année marquent une innovation intéressante, que notre périodique avait du reste proposée il y a deux ans déjà. En effet, une épreuve de tir a été incorporée au parcours des patrouilles, sur le modèle du règlement olympique.

Pour assurer une meilleure préparation et un contrôle plus strict de l'entraînement des patrouilles que la Suisse romande déléguera bientôt à Grindelwald pour se mesurer avec nos meilleurs patrouilleurs confédérés, la Br.mont. 10 a organisé un *cours d'entraînement obligatoire* pour les patrouilles appelées à défendre l'honneur de nos corps de troupe romands aux Courses nationales 1938. Ce cours a eu lieu du 17 au 20 février à Bretaye, sous la direction du major EMG Guisan, et une dizaine de patrouilles de la Br.mont. 10 et de la Ire division y ont pris part. Elles furent soumises à un entraînement très sévère, de fond et de tir et l'état des hommes a été minutieusement contrôlé journellement par deux médecins. Nul doute que grâce à ce cours, la Suisse romande ne soit dignement représentée à Grindelwald les 25, 26 et 27 février.

*

Le Conseil fédéral a autorisé le Département militaire à prélever sur les fonds de renouvellement pour l'aviation un crédit de fr. 173,000.— pour l'achat de camions demandés par le service de l'aviation et de la défense contre avions.

*

Avec la nouvelle organisation des troupes, les deux compagnies de projecteurs de campagne et le groupe d'aérostiers ont été supprimés en tant qu'armes auxiliaires de l'artillerie et attribués aux nouvelles formations de défense contre avions. Par contre les deux compagnies de projecteurs de montagne de la garnison du St-Gothard sont maintenues dans la nouvelle 9e division. Il est évident que la défense contre avions a besoin de projecteurs; le rôle de ces derniers est de découvrir la nuit les avions ennemis, afin que l'artillerie antiaérienne puisse entrer en action. Sans projecteurs, l'artillerie contre avions est aveugle la nuit. Il s'agit donc pour les cp. de projecteurs d'apprendre à connaître le nouveau matériel qui s'est révélé le plus apte à cette nouvelle mission et d'exercer la collaboration indispensable qui doit exister avec l'artillerie de défense contre avions. C'est pourquoi les cours de répétition des cp. de projecteurs coïncidera à nouveau cette année avec le cours d'une unité d'aviation. Ce sera cette fois le régiment d'aviation 2. Les cp. travailleront en partie avec de l'ancien et en partie avec du nouveau matériel. Les cours spéciaux d'introduction n'auront lieu, pour les cp. de projecteurs, que l'an prochain, lorsque le nouveau matériel de corps aura été touché au complet.

Quant au groupe d'aérostiers, il ne peut être utilisé qu'en partie dans l'organisation de la défense contre avions. Son rôle